

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 6056

présenté par

Mme Bessot Ballot, Mme Mörch, Mme Bureau-Bonnard, M. Martin, M. Gérard, M. Ardouin,
M. Colas-Roy et M. Cormier-Bouligeon

ARTICLE 30

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Le rapport étudie également les possibilités de réduction d'utilisation d'énergies d'origine fossile du secteur qu'offrirait une meilleure exploitation des possibilités d'intermodalité, tel que le ferroutage. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à promouvoir l'intermodalité dans le transport de marchandises, de manière à réduire la consommation d'énergies d'origine fossile qu'il représente. En ce sens elle ajoute l'étude des possibilités d'intermodalité pour le transport de fret routier aux objets du rapport demandé au Gouvernement.

Bien qu'elle soit le mode de transport de fret couramment privilégié, la route n'est pas systématiquement la voie optimale pour le transport de marchandises. Maintenir la flexibilité qu'offre la route tout en réduisant les externalités négatives, tels sont les avantages qu'offre un réseau à l'intermodalité plus poussée.

Le ferroutage permet par exemple de charger des camions sur des trains, combinant ainsi les avantages de la route et du rail. Le ferroutage réduit les émissions causées et l'engorgement des routes, minimise les risques d'accident, réduit les coûts de transport au delà d'une certaine distance, tout en maintenant la flexibilité d'acheminement de la route en fin de parcours.

Leviers sous exploités dans la course à la réduction de consommation d'énergies fossiles, il convient d'en intégrer l'étude au rapport demandé par le présent article.